

## MOTION SUR LA REVALORISATION DES CARRIERES

Si la recherche est une activité passionnante et intellectuellement très enrichissante, le SNIRS rappelle que les personnels des organismes de recherche ont aussi des préoccupations plus terre-à-terre. Alors que le retour de l'inflation, la hausse des cotisations retraite et le blocage de la valeur du point d'indice grèvent de manière significative le revenu des agents de l'état, le SNIRS alerte sur la **perte d'attractivité** qui en résulte pour les métiers de la recherche. Le SNIRS constate par ailleurs que trop d'agents sont encore bloqués dans leur carrière et exige donc que de **véritables possibilités de progression de carrière** soient offertes à tous ceux qui s'investissent au mieux dans leur métier. En particulier, le SNIRS milite pour la création d'un grade de chargé de recherche hors-classe, similaire à celui qui existe pour les maîtres de conférences des Universités et pour les professeurs agrégés du secondaire (ces derniers étant titulaires d'un diplôme à bac + 4 quand les chargés de recherche sont recrutés après une thèse de doctorat !). Enfin, bien que le SNIRS ne soit pas opposé à une politique indemnitaire différenciée en fonction de la réalité des activités (tâches administratives supplémentaires, gestion de projets lourds, encadrement d'équipe par exemple), il réaffirme son opposition au principe de la prime dite d'excellence telle qu'elle existe aujourd'hui et propose que les sommes correspondantes soient affectées à des augmentations généralisées de la prime de recherche pour les chercheurs et de la PPRS pour les ITA.